



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 12231

Numéro SIREN : 793 755 265

Nom ou dénomination : A & C EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 55548



20170555482015

DATE DEPOT : 17/07/2017

N° DE DEPOT : 55548

N° GESTION : 2013B12231

N° SIREN : 793755265

DENOMINATION : A & C EVENTS

ADRESSE : 34 rue de Tocqueville 75017 Paris

MILLESIME : 2015

.

A & C EVENTS

Acte du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

18 JUIL. 2017

le N° : 55548

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €

Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris

RCS PARIS 793 755 265

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 26 JUIN 2016

Chères Associées,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous soumettrons à votre suffrage notre projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le rapport de gestion du Président, ainsi que les comptes, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur.

I – COMPTES SOCIAUX – PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents qui vous sont soumis sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 55.151€ et les charges d'exploitation à 85.960€, ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation négatif de 30.380€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le résultat financier est de 53€ et le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort donc à (30.327)€.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 9.743€ et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 20.585€.



II – RESULTATS – AFFECTATION

1- Affectation du résultat :

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 20.585€, que nous vous proposons d'affecter :

- Au poste « Report à Nouveau » (20.585)€
- Total affecté (20.585)€

Du fait de la réalisation de pertes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée dans les quatre mois afin de statuer sur la continuation ou la dissolution de la Société.

2- Dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

3- Quitus :

Nous vous demandons de donner quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

III – ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice :

Cet exercice a été consacré à la pérennisation de notre activité de location saisonnière à Montmartre.

A partir des attentats de novembre 2015, notre activité a connu une baisse significative que nous avons dû gérer par une baisse de tarif pour maintenir un taux d'occupation minimum.

- Événements importants survenus depuis la clôture :

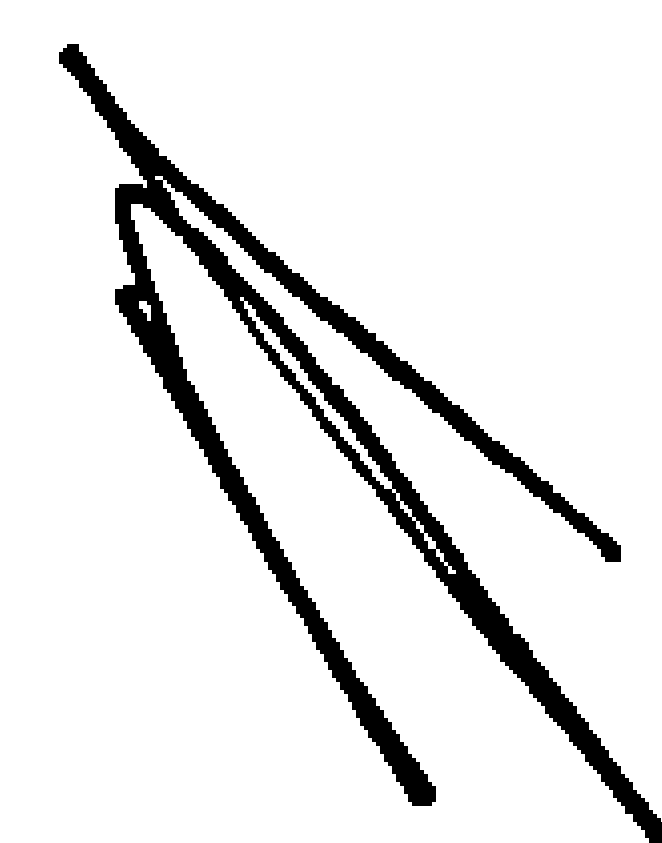
L'activité a doucement repris à partir du printemps 2016.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous avons poursuivi notre recherche de locaux dans d'autres quartiers de Paris (et notamment le 2^{ème} arrondissement de Paris).

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce.



V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

VI – DEPENSES NON-DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre des charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

VII – PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société détient une participation dans la société SCl Les Hauts de Montmartre.

VIII – OBLIGATION TRIENNALE DE PROPOSER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons qu'il résulte des dispositions légales en vigueur que lorsque le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Annuelle constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3% du capital, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée tous les 3 ans dans les conditions fixées par décret pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce délai est poussé à 5 ans si, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de 3 ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital (Loi 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives). Nous vous précisons que par Réponse Ministérielle ZOCCHETTO (sen. 03/01/08), il a été précisé que cette disposition est applicable aux sociétés par actions simplifiées.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-129, 6 du Code de commerce applicables à toutes les sociétés par actions, nous vous soumettons un projet de résolution ayant pour objet la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 100.000 € qui serait réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues dans les articles L3332-18 et suivants du code du travail.

Toutefois, cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives.

Le Président précise que la Société n'emploie aucun salarié, et qu'il conviendra donc de recommander à l'Assemblée de ne pas approuver cette résolution.

IX- NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

En vertu des dispositions de l'article L 233-16, II et III du Code de commerce, la société a l'obligation de nommer un Commissaires aux Comptes dans la mesure où elle contrôle une autre société. Nous vous proposons de nommer en qualité Commissaires aux Comptes à compter de l'exercice qui débutera au 1^{er} janvier 2016 :

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- Monsieur Jean Besson, né le 14 août 1950 à Neuilly sur Seine (92), demeurant à Verrières le Buisson (91370), 6, allée du Garde Messier ;

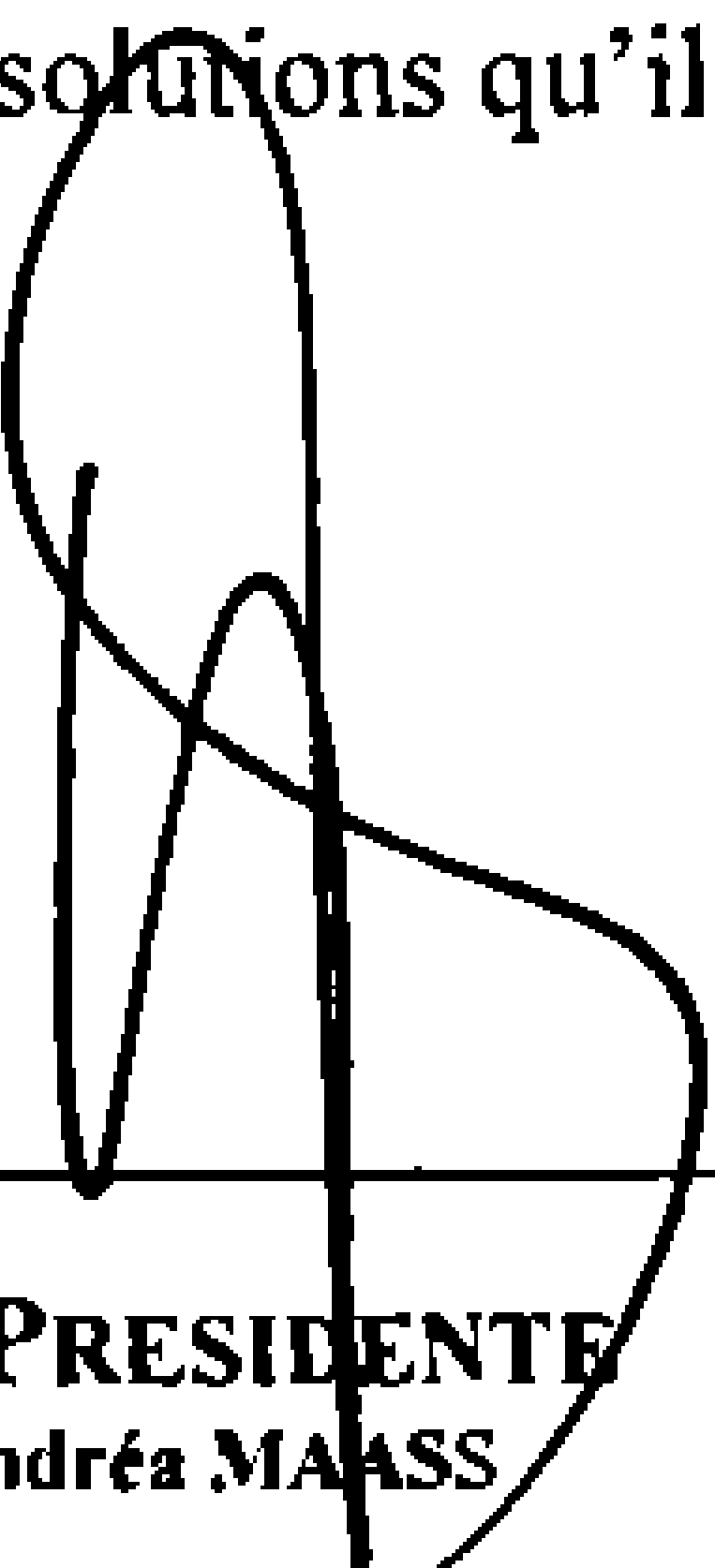
En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

- Monsieur Alain GAUDUCHON, né le 14 septembre 1950 à Paris 14^{ème}, demeurant à 14 avenue des Rochers, Le Perreux (94),

Pour une période de 6 exercices prenant fin au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes clos en 2021.

La société ayant pris une participation lui conférant le contrôle de la société SCI Les Hauts de Montmartre le 25 juin 2014, nous vous proposons de confier au Commissaire aux Comptes une mission particulière de certification des comptes concernant les exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015.

Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



LA PRESIDENTE
Andrée MAASS

A & C EVENTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 26 JUIN 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

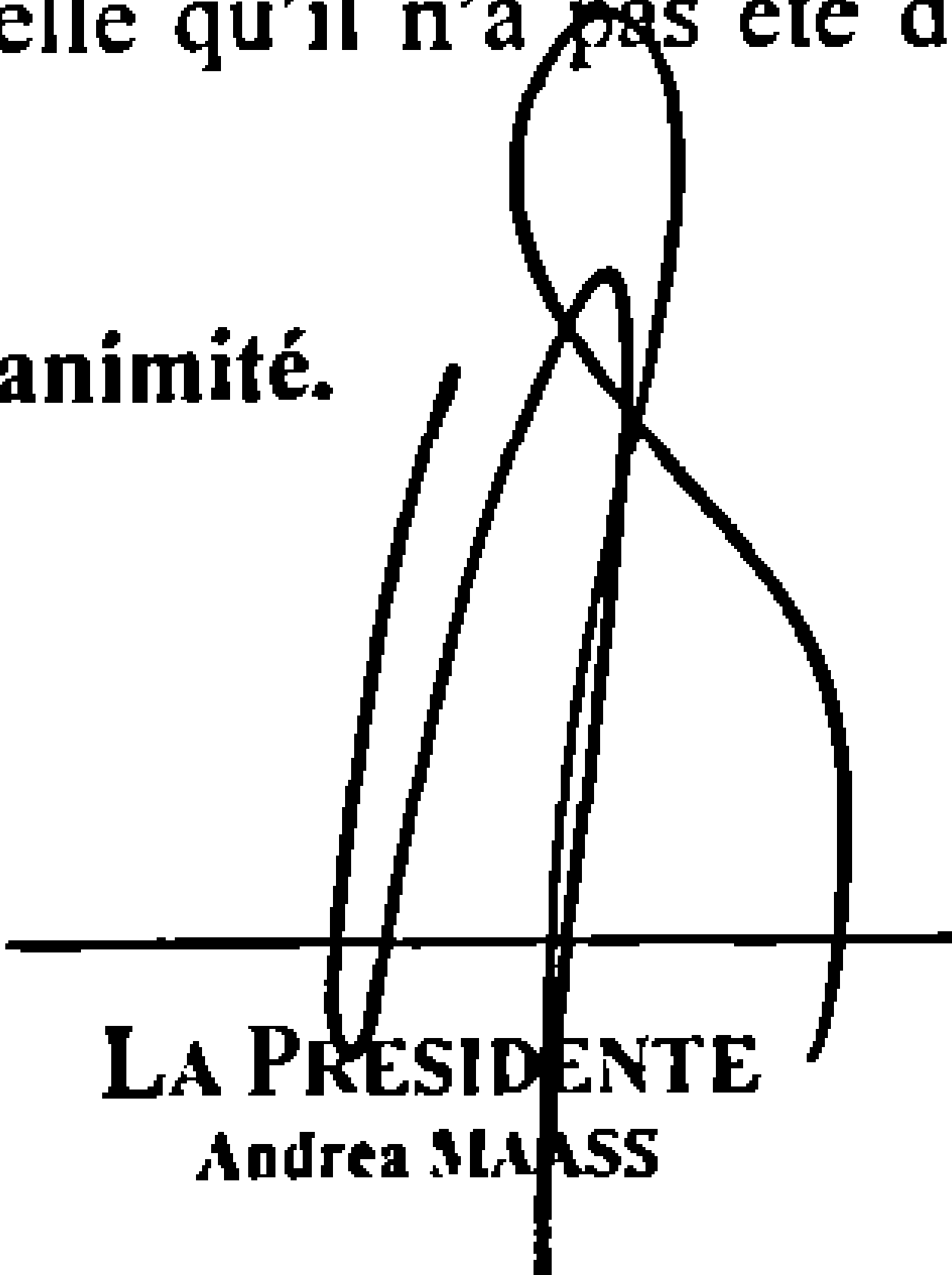
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence, l'exercice écoulé fait ressortir une perte de 20.585€, que nous vous proposons d'affecter de la façon suite :

- Au poste « Report à Nouveau » (20.585) €
- Total affecté (20.585) €

L'Assemblée constate que du fait de la réalisation de pertes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Conformément à l'article L225-248 du Code de commerce, une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée dans les quatre mois afin de statuer sur la continuation ou la dissolution de la Société.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

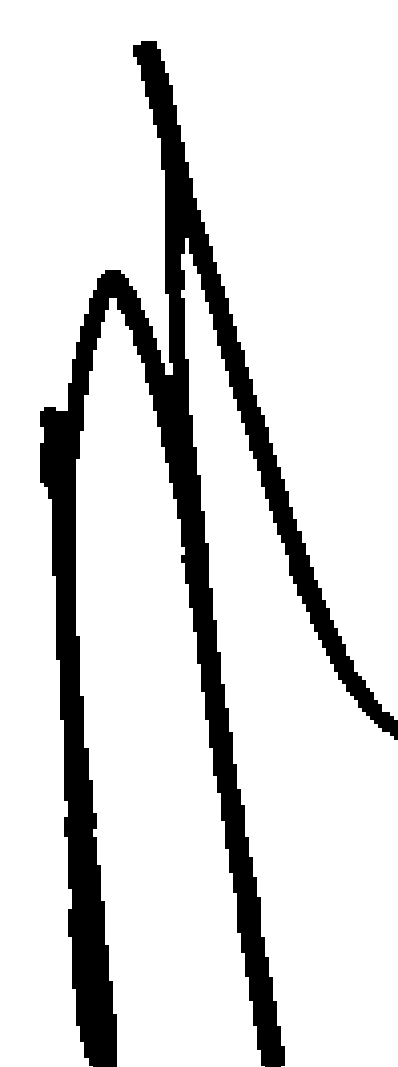
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


LA PRÉSIDENTE
Andrea MAASS

A & C EVENTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265**

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>A ET C EVENTS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>11 12 </u>			
Adresse de l'entreprise <u>34 rue de Tocqueville 75017 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>11 12 </u>			
Numéro SIRET * <u>7 9 3 7 5 5 2 6 5 0 0 0 1 4</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>			
		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (I)	AI	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 064 111 084
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	1 176 1 176
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 000 3 000
TOTAL (II)		BJ	BK	128 324 13 064 115 260	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 340 21 340
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	5 145 5 145	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	26 485 26 485	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	154 809 13 064 141 745	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Designation de l'entreprise		A ET C EVENTS		Neant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3.000)	DA	3.000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Effets de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	300		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(2.083)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(20.585)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	(19.367)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	153.828		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5.104		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	717		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1.365		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	98		
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	161.112		
	Écart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	141.745		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7.284		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS					Néant ☐ *			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	52 932	FH	2 219	FI	55 151	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	52 932	FK	2 219	FL	55 151	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	429	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	55 580	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	75 927	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	148	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	9 875	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	85 960	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(30 380)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GHI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	53	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	53	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	53		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(30 327)		

(RLENA 015, voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire d'application article 53 A
du Code général de l'impositionDésignation de l'entreprise A ET C EVENTSNéant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	9 747	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	9 747	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 743
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	65 379
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	85 964
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(20 585)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(9)	Dont transferts de charges	AI		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		
	(14)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	indemnisation transactionnelle fournisseur		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			9 747		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs *	Exercice N-1			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A ET C EVENTS</u>										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 036	KW		KX	110 775		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 252	LC		LO	5 084		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	30 593	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	38 881	LO		LP	115 860	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8H		8T	
Autres participations						8U	1 176	8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV	3 000		
TOTAL IV						LQ	1 176	LR		LS	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	40 057	OJ		118 860	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		4					
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		NU		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers				IU		MM	116 812	MN		MO	116 812
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	7 336	MT		MU	7 336
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	30 593	NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	30 593	NH	124 148	NI	124 148		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		OT		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY	1 176	OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	3 000	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	4 176	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	30 593	OL	128 324	OM	124 148

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise : A ET C EVENTS

Neant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumule à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE -
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise A ET C EVENTSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF		PG		PH	
Terrains			PI	PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM	PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR	PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	2 227	QD	QE	8 431	QF		QG	10 657
	Matériel de transport		QH	QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	963	QL	QM	1 444	QN		QO	2 407
	Emballages récupérables et divers		QP	QR		QS		QT	
TOTAL III		3 189	QU	QV	9 875	QW		QX	13 064
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		3 189	ØN	ØP	9 875	ØQ		ØR	13 064

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NV			VO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non traité (NP + NQ + NR)	NW	Total général non traité (NS + NT + NU)		NY	Total général non traité (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A ET C EVENTS		Neant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations - Dotations de l'exercice	Diminutions - Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TL
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	LB	LC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 371-5° du CGI				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	3 000	UV		VW	3 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation précise ou remise en garantie * (UO))			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 740		20 740				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	600		600				
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX			VT	24 340	VU	21 340	VV	3 000			
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	717		717						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	968		968						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	398		398						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	153 828		(0)					153 828	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	98		98						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	156 008	VZ	2 180					153 828	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS				Formulaire déposé au titre de IIR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à IIR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 32-4 du CGI)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à IIR)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 215-B-SD, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 215-B-SD)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18		
							- imposées au taux de 0 %		19		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme		WN		
								- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 321 B et 212 du CGI)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurs (art. 209 C)		SV				Quote-part de 12 % des plus-values à l'impôt sur le revenu		XS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I		WR	
								2 496			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 215-B-SD, cadre III)										WI	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
							- imposées au taux de 0 %		WU		
							- imposées au taux de 19 %		WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts *		((		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
Mesures d'encouragement	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY
	Majoration d'amortissement *										XD
	Entreprises nouvelles (régime de transition de l'art. 1009 A)		K2				Entreprises nouvelles (régime de l'art. 1009 A)		L2		
	Plein de responsabilité (art. 1009 A)		L6				Société innovante (art. 1009 A)		K3		
	Entreprises innovantes (art. 1009 A)		QV				Société innovante (art. 1009 A)		L1		
								Ligne de transition de l'art. 1009 A		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à FIS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Crédance dérogatoire par le report en arrière de déficit		Z1	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XI	
								20 585			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL				XJ	
				déficit (II moins I)						18 089	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *						ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO	
										18 089	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2016
Extension

A ET C EVENTS

[illegible]

Designation de l'entreprise A ET C EVENTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	12 029
Deficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Deficits reportables (différence K4 - K5)		K6	12 029
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	18 089
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	30 118
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	
		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2016

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A ET C EVENTS</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	5 773	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	Z8					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(7 856)		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	TOTAL I	OF	(2 083)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	(2 083)				
							ZI	(2 083)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTS AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	44 892		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	7 415		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	23 620		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	75 927		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CTE, CVAE								YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						Z5		YZ	148		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	148		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	5 493		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	3 245		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *								OZ			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)								YP			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *						XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2054-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A ET C EVENTS**

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente Ⓐ		Montant global de la plus-value ou de la moins-value Ⓒ	Court terme Ⓓ	Long terme Ⓔ			Plus-value taxable à 19 % (1) Ⓙ
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, déduite par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne Ⓒ)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne Ⓒ)						
CADRE C : total plus-value taxable (1) (Ⓒ + Ⓓ + Ⓔ)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Neant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES AFFORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

3

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

4

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- neurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de venant des impôts

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS

Néant ☒

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
* Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 16%.	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22 8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 %		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme attachées aux titres de SPF cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPECIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A ET C EVENTS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélevements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

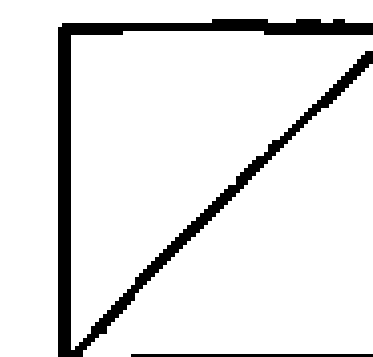
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015		Durée en nombre de mois : 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges réfacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		
Si vous êtes assujettis à la CVAE, et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		/ / -
Date de cessation	HR		/ / -
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à O9, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 79375526500014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A ET C EVENTS

ADRESSE (voie) 34 rue de Tocqueville

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GALUT Prénom(s) CLARISSE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 09/03/1974 N° Département 75017 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 3 Voie RJP DE VEZELAY

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique MAACS Prénom(s) ANDREA

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 27/12/1967 N° Département ALLE-MAGNE Commune FRANCFORT Pays

Adresse : N° 34 Voie RUE DE TOCQUEVILLE

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays

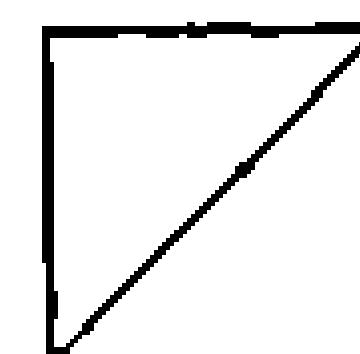
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET

7 9 3 7 5 5 2 6 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A ET C EVENTS

ADRESSE (voie)

34 rue de Tocqueville

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SCI

Dénomination

HAUTS DE MONTMARTRE

N° SIREN (si société établie en France)

803564590

% de détention

98,00

Adresse :

N°

34

Voie

RUE DE TOCQUEVILLE

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Toujours à date de service

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
A ET C EVENTS 34 rue de Tocqueville 75017 PARIS			
SIRET	7 9 3 7 5 5 2 6 5 0 0 1 4		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	18 089
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil.
MBV 4- rue Cambacères 75008 PARIS Tél: 01 44 17 87 00	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 02052016 Lieu: PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire
	Signature:



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise A ET C EVENTS
Adresse 34 rue de Tocqueville 75017 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	255
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 026
Total	1 281

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2015... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 281	- de l'exercice 2015... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	718	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Andréa MAASS
Président

À PARIS, le 02/05/2016
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.